



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 17 mars 2022

Table des matières

ADOPTION EN PREMIÈRE LECTURE DE L'AVANT-PROJET DE DÉCRET DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE REPRISE ET RÉSILIENCE EUROPÉEN 3

185.000 EUROS PAR AN POUR RENFORCER LA FORMATION DES JOURNALISTES 4

**AIDES AU REDÉPLOIEMENT CULTUREL : 69 OPÉRATEURS CULTURELS SUPPLÉMENTAIRES SOUTENUS
..... 5**

**RECHERCHE DANS LES HAUTES ÉCOLES : DEUX MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR DES PROJETS
DE RECHERCHE INNOVANTS..... 6**

CONTACTS PRESSE..... 7

Adoption en première lecture de l'avant-projet de décret du Plan d'investissement dans les bâtiments scolaires dans le cadre du plan de reprise et résilience européen

Le Gouvernement a approuvé ce matin la première lecture de l'avant-projet de décret relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen suite à l'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 24 février dernier.

Dans ce dossier, la volonté du Gouvernement, qui a décidé d'affecter dans les bâtiments scolaires 230 millions € sur les 495 millions € des moyens européens réservés à la Fédération Wallonie-Bruxelles, demeure d'investir massivement et rapidement pour rencontrer ses objectifs pédagogiques et de transition climatique.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que les dossiers de candidatures rentrés fin 2021 par les écoles restent valables comme le confirme la Cour Constitutionnelle. Leur examen par l'administration va se poursuivre sur la base de critères qualitatifs de priorisation, quel que soit le réseau.

Une concertation avec les pouvoirs organisateurs va en outre être organisée dans les prochains jours.

Comme le souligne le Ministre Daerden en charge des bâtiments scolaires « *notre ambition est de tout mettre en œuvre pour optimiser jusqu'au dernier euro le fonds de relance dans les délais serrés impartis par l'Europe en mettant l'accent sur la qualité des projets au bénéfice des élèves, du corps enseignant et des générations futures* ».

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

185.000 euros par an pour renforcer la formation des journalistes

A l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi 17 mars des conventions d'un montant de 185.000 euros afin de soutenir la formation des journalistes tout au long de leur carrière.

Ces conventions de trois ans, nouées avec l'Association des journalistes professionnels, mais aussi avec Lapresse.be et We Media, permettront de proposer aux journalistes un large panel de formations tout au long de l'année afin d'améliorer leur pratique et de s'adapter aux évolutions du métier, et notamment aux outils numériques.

Depuis sa création en 2013, l'AJPro a déjà proposé 356 formations qui ont bénéficié à 1.400 participants et participantes, essentiellement des journalistes professionnels, et ce à des prix accessibles grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Fournir des outils aux jeunes qui se lancent dans le métier, former les journalistes aux techniques du podcast, au datajournalisme ou au journalisme constructif, voici quelques axes proposés par ces formations. Le travail des journalistes est essentiel en démocratie, et particulièrement dans des contextes troublés tels qu'actuellement, où leur rôle est parfois remis en question par certains. Renforcer la formation tout au long de la carrière est donc important, dans un secteur où les évolutions sont extrêmement rapides », conclut la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Aides au redéploiement culturel : 69 opérateurs culturels supplémentaires soutenus

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie des aides financières à 69 opérateurs culturels supplémentaires afin de les accompagner dans la reprise de leurs activités mises à mal par la crise sanitaire.

Ce mécanisme, adopté en septembre 2021 et complémentaire à la cellule de veille - qui vient en aide à ceux dont la viabilité financière est directement menacée - vise essentiellement à soutenir les petits opérateurs de création (compagnies, groupes de musique, producteurs, petits lieux culturels, ...).

Mi-février, une première vague d'aides avait déjà été adoptée par le Gouvernement, visant 177 opérateurs culturels pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Cette nouvelle vague concerne 69 opérateurs qui avaient répondu à cet appel lors de sa prolongation fin décembre jusqu'au 19 janvier 2022 (à la suite des nouvelles restrictions qui avaient frappé le monde culturel). **Ce nouveau volet s'élève aujourd'hui à 1 million d'euros au total.**

Les montants accordés, qui vont de 5.000 à 60.000 euros en fonction du chiffre d'affaires de l'opérateur, leur permettront de réengager du personnel, de relancer une création ou des répétitions abandonnées en raison de l'arrêt des activités culturelles, de relancer la diffusion d'un concert ou d'un spectacle ou de mettre en place des nouvelles activités de médiation avec les publics.

« Cette aide vient accompagner la reprise culturelle qui s'amorce. Cependant, la page de la crise n'est malheureusement pas encore tournée et certains opérateurs ont encore besoin d'un coup de pouce pour se redéployer, un nouvel appel sera donc lancé en 2022 pour continuer à soutenir les opérateurs culturels de plus petite taille et leurs équipes », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Toutes les informations concernant cet appel ainsi que la liste des opérateurs bénéficiant de cette aide sont disponibles sur culture.be.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Recherche dans les hautes écoles : deux millions d'euros pour soutenir des projets de recherche innovants

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce jour le lancement de l'appel à projets 2022-2023 destiné à soutenir la recherche dans les hautes écoles. Doté d'un montant de 2 millions d'euros depuis 2022, celui-ci permettra de soutenir des projets innovants, d'attirer de nouveaux talents et de promouvoir l'émergence ou le développement de thématiques de recherche dans les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« La recherche scientifique est souvent associée aux universités. Or, nous constatons depuis de nombreuses années un développement croissant d'activités de recherche au sein de nos hautes écoles francophones. Le Gouvernement a décidé de continuer à soutenir cet élan via cet appel à projets », déclare Valérie Glatigny.

Les projets peuvent être portés par une ou par plusieurs hautes écoles (consortium), et des collaborations peuvent être établies avec un ou plusieurs partenaires scientifiques, belges ou étrangers. Des partenaires non scientifiques (par ex. du secteur industriel ou non-marchand) peuvent également être associés au projet.

Chaque projet sélectionné bénéficie d'un soutien de maximum 150.000 € et sera d'une durée maximale de deux ans. En cas de collaboration entre plusieurs Hautes Écoles, ce budget maximal est porté à 250.000 €. Des projets plus courts, et/ou demandant un budget plus restreint, peuvent bien entendu également être introduits.

Le processus de sélection se déroule en trois phases :

- 1) Évaluation des projets au niveau de leur éligibilité.
- 2) Évaluation des projets éligibles par deux expert(e)s sur la base de leurs qualités scientifiques et de leurs modalités de mise en œuvre.
- 3) Sélection finale via classement par un jury présidé par un(e) représentant(e) de la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche Scientifique et composé de représentants des Hautes Écoles désignés par l'ARES, d'acteurs du monde socioéconomique invités par l'Administration, d'un(e) représentant(e) du F.R.S-FNRS et d'un(e) représentant(e) du Cabinet de la Ministre en charge de la Recherche scientifique. Ce classement est ensuite soumis pour accord à la Ministre en charge de la Recherche scientifique.

Par ailleurs, cet appel à projet présente des nouveautés par rapport à l'appel à projet précédent :

- Les hautes écoles qui développent aujourd'hui peu de recherche bénéficieront de point bonus.
- Chaque projet, qu'il ait déjà été soumis dans le cadre d'un appel à projets antérieur ou pas, sera évalué comme s'il était déposé pour la première fois (autrement dit, il ne sera pas tenu compte des évaluations antérieures).

L'appel à projets 2022-2023 sera clôturé le vendredi 1er juillet 2022 à 14h. Les projets sélectionnés débiteront en septembre 2023. Les demandes doivent être établies à l'aide du formulaire électronique disponible sur le site Internet www.recherchescientifique.be.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75